



COMMUNIQUE DE PRESSE
21 OCTOBRE 2015

GAZ ET ELECTRICITE MODE D'EMPLOI

*Campagne d'information du médiateur national de l'énergie
et de l'Institut national de la consommation*

Pourquoi le prix de l'électricité augmente-t-il autant ? Comment faire pour changer de fournisseur ? Que penser des offres à prix fixe ? Quelles sont les démarches en cas de déménagement ? Heures pleines/heures creuses, comment ça marche ? La nouvelle campagne d'information du médiateur national de l'énergie et de l'Institut national de la consommation « Gaz et électricité mode d'emploi » répond à toutes ces questions et bien d'autres. Elle se décline en télévision, radio et sur Internet. Cinq émissions Consomag de 2 minutes diffusées sur France Télévisions à partir du 19 octobre 2015 et durant le mois de novembre ; 15 modules radio d'une durée d'1 '30'' diffusés sur les radios locales et régionales durant trois semaines du 19 octobre au 6 novembre. Dans ces chroniques, des experts de l'énergie répondent aux interrogations des consommateurs.

La campagne aborde les points essentiels liés à la gestion de sa consommation d'énergie, c'est un sujet de préoccupation important pour les trois quarts des Français. Changer de fournisseur, pour économiser sur sa facture, peut être un bon calcul, d'autant plus que les démarches sont simples. Le médiateur de l'énergie met à disposition sur son site energie-info.fr un comparateur d'offres qui permet en quelques clics de trouver l'offre la plus adaptée à ses besoins. C'est un outil indispensable pour faire son choix. Quant au traitement des litiges, cœur des missions du médiateur, la plateforme Internet SoLLEn, développée en 2013, simplifie et accélère le processus de médiation.

Retrouvez toute la campagne sur www.conso.net et www.energie-mediateur.fr

Les thèmes des cinq émissions Consomag :

- Changer de fournisseur : comment procéder ?
- Comment optimiser son contrat d'énergie ?
- Comment éviter les mauvaises surprises sur sa facture ?
- Déménagement : quelles démarches auprès de mon fournisseur d'énergie ?
- Le traitement des litiges dans le secteur de l'énergie

Les premières émissions sont diffusées sur France Télévisions du 19 au 23 octobre, sur France 2 à 13h45. L'ensemble des émissions, ainsi que les modules radio, sont dès maintenant disponibles sur les sites de l'Institut national de la consommation, www.conso.net, et du médiateur national de l'énergie, www.energie-mediateur.fr, en format bonus de 4 minutes.

Le médiateur national de l'énergie est une autorité publique indépendante, chargée d'informer les consommateurs d'énergie sur leurs droits et de recommander des solutions à leurs litiges.

Consumag est l'émission d'information des consommateurs produite par l'Institut national de la consommation. L'audience cumulée de Consumag est en moyenne de 3,5 millions de téléspectateurs par programme.

Anne-Juliette REISSIER
Institut National de la Consommation
01 45 66 20 35
aj.reissier@inc60.fr

Caroline KELLER
Médiateur national de l'énergie
01 44 94 66 27 / 06 46 74 00 44
caroline.keller@energie-mediateur.fr